

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU

Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel: 02.43.05.98.80 / Fax: 02 43 05 24 45

Courriel: accueil@lernee.fr - Site Internet: cc-lernee.fr

DEVE	ELOPPEMENT ECONOMIQUE	1
	- Imprim'Ernée Création à Ernée : crédit-bail à l'immobilier1	
	- Dispositif « aide à l'immobilier d'entreprise » : attribution de l'aide à la société CRD de Montenay	1
ENVIF	RONNEMENT	2
	- Production du film "A portée du sauvage » : participation de la CCE2	
EAU E	ET ASSAINISSEMENT	2
	- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement2	
GEMA	API	3
	- Etude sur le bassin du Gastard : demande de subvention	
	- Syndicat mixte du bassin versant des rivières de la Vilaine Amont (SYRVA) : demande d'approbatic 2 EPCI et autorisation d'intégration à l'ETPB Vilaine4	on du retrait de
CULT	TURE	5
	- Convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire : avenant n°25	
	- Accueil de 2 résidences artistiques : demandes de subventions auprès de la DRAC5	
	- Projet Culturel de Territoire (PCT) : lancement d'une étude pour la rédaction du PCT de la CCE6	
RESS	SOURCES HUMAINES	7
	- COVID 19_Centre de vaccination : embauche d'un assistant administratif en accroissement tempor	aire d'activités
	- COVID 19_Centre de vaccination : prolongation des contrats des assistants administratifs embaucl accroissement temporaire d'activités	iés en
	- Augmentation du temps de travail du poste d'agent technique en charge de l'entretien et du gardier de l'étang neuf de Juvigné8	ınage du site
	- Ecole de Musique et de Théâtre Communautaire : embauche de 2 professeurs en accroissement te d'activité	mporaire
	- Ecole de Musique et de Théâtre Communautaire : mise à jour du tableau des effectifs8	
	- Administration générale : création d'un poste de Chargé de communication9	
	- Service commun "Application du droit des sols » : modification du poste d'instructeur créé le 05/0	7/2021
FINAN	NCES	10
	- AquaFitness de l'Ernée : avenant n°4 aux conventions d'utilisation de la piscine par les collèges po scolaire 2020-2021	ur l'année
	- Mandat spécial aux élus pour participation à la 31ème convention nationale de l'ADCF10	
	- Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèque sur la commune de Larchamp11	
	- Logements locatifs : mise en place de provisions sur charges locatives11	
	- Décisions Modificatives Budgétaires	
QUES	STIONS DIVERSES	14
	- Atelier 2 de la Pépinière d'entreprises à Ernée : location par la société LANCELIN14	
	- AQUAFITNESS Création d'un poste de surveillant de baignade et d'un professeur de fitness en accroissen d'activités	nent temporaire

La séance débute à 20h.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président de la Communauté de communes de l'Ernée donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2020.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont **disponibles** sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

Mélanie BIDAULT, Conseillère communautaire, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire approuve l'ajout des questions diverses.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Imprim'Ernée Création à Ernée : crédit-bail à l'immobilier

Rapporteur: Gilles LIGOT

Par délibération n° DL-2020-236 en date du 21 Décembre 2020, la Communauté de communes a décidé d'approuver le bilan financier de l'opération d'extension de l'entreprise Imprim'Ernée Création.

Dans l'attente de la signature d'un crédit-bail à l'immobilier qui concernera le bien, un bail précaire est conclu pour une durée maximum de 18 mois à compter du 1er septembre 2021 sur la base d'un remboursement s'échelonnant sur une durée de 20 ans avec un loyer mensuel de 1 691,92 € HT.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver le tableau de remboursement du crédit-bail à l'immobilier
- D'approuver le bail précaire
- De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée pour la rédaction du crédit-bail à l'immobilier
- D'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.
- Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le modèle de convention joint au présent rapport.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Dispositif « aide à l'immobilier d'entreprise » : attribution de l'aide à la société CRD de Montenay

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération en date du 21 Décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la délégation partielle de l'aide à l'immobilier au Conseil départemental de la Mayenne pour les années 2021 et 2022.

L'entreprise Concept Rolland Développement de Montenay a sollicité la Communauté de communes pour bénéficier de cette aide dans le cadre d'un projet de réhabilitation et aménagement de son bâtiment industriel basé Avenue de Paris à Ernée.

Ces travaux d'aménagements, d'un coût d'environ 100 000 €, au sein des ateliers d'assemblage, stockage et archives permettront à l'entreprise de poursuivre sa dynamique de croissance, tout en gérant plus sereinement l'important stock de pièces détachées.

La Commission permanente du Conseil départemental de la Mayenne réunie le 19 juillet 2021 a alloué, pour la réalisation de cette opération, une subvention de 20 091 € à l'entreprise CRD soit une participation de la Communauté de communes de l'Ernée à hauteur de 5 023 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

 D'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'octroi de cette aide à l'immobilier d'entreprise.

APPROUVE A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT

Il est 20h35, Gervais HAMEAU, conseiller communautaire rejoint l'assemblée.

Production du film "A portée du sauvage » : participation de la CCE

Lucas Hobé, réalisateur de films installé à Laval, travaille sur la réalisation d'un documentaire animalier en Mayenne, en compagnie du photographe animalier du Bourgneuf-la-Forêt, Eric Médard.

Ce film, intitulé "A portée du sauvage", s'intéressera au rapport de l'Homme à la faune sauvage locale en suivant le travail d'Éric Médard et en montrant la richesse de la biodiversité sur le territoire mayennais, aussi bien dans les bois, dans les champs, dans les villes ou encore à l'étang Neuf de Juvigné sur la Communauté de communes de l'Ernée.

Le film, d'une durée de 26 minutes, sera produit par la société mayennaise « Atmosphères Production ». Le coût de production du film est estimé à 34 100 €.

Le projet proposé permet de mettre en avant la richesse de la biodiversité de notre territoire, en particulier de sa faune. Il sera conçu pour être diffusé dans les salles de cinéma et des échanges sont en cours pour une diffusion télévisée.

Dans le cadre d'une participation de la Communauté de communes, il sera proposé d'organiser une journée de projection/débat avec des classes du territoire et avec le grand public. Un parcours pour les écoles pourra ainsi être proposé en complément des animations réalisées sur le site naturel de l'étang Neuf à Juvigné.

Au regard du projet de territoire qui souhaite à la fois valoriser la richesse du patrimoine naturel du territoire et favoriser la préservation de la biodiversité, **il est proposé au Conseil communautaire :**

- D'approuver la participation de la Communauté de communes à la production du film documentaire « A portée du sauvage »
- D'approuver une participation à hauteur de 2 500 € qui seront versés à la société Atmosphères production

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service Eau et Assainissement

Rapporteur : Aude ROBY

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS) est un document réglementaire produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ces documents reprennent des informations présentées dans le rapport d'activité de la Communauté de communes de l'Ernée ainsi que des indicateurs techniques réglementaires.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

GEMAPI

Etude sur le bassin du Gastard : demande de subvention

Rapporteur : Aude ROBY

Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Mayenne, le bassin versant du Gastard, situé en majorité sur la commune de La Bigottière, est considéré en état moyen. Il présente des dysfonctionnements morphologiques et de continuité. L'objectif du SDAGE est qu'il soit en bon état en 2027.

Le bassin versant du Gastard, qui est sur un secteur où la Communauté de Communes exerce directement la compétence GEMAPI, a une surface de 25 km² (essentiellement sur les communes de La Bigottière et Andouillé). Il est à 88 % sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et 12 % sur le territoire de la Mayenne Communauté (communes d'Alexain et St Germain d'Anxure).

Le linéaire de cours d'eau sur ce territoire est d'environ 45 km.

Des actions de type restauration de cours d'eau, restauration de zones humides, réduction de l'impact de plans d'eau et aménagement des sites provoquant des discontinuités, sont préconisées. Cependant, il n'y a pas encore de localisation précise des points problématiques et des aménagements à réaliser.

Ce bassin versant étant inclus dans le contrat territorial eau en cours avec l'Agence de l'eau, le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire, il peut bénéficier de subventions pour mener des actions.

Afin de définir un programme de travaux permettant d'améliorer la qualité de ce bassin, il est proposé de réaliser une étude qui consistera à :

- Réaliser un état des lieux des principaux cours d'eau et des milieux annexes (zones humides, plans d'eau, etc)
- Définir des priorités d'actions
- Élaborer le programme pluriannuel d'actions et de suivi des milieux aquatiques
- Rédiger les dossiers administratifs nécessaires (déclaration d'intérêt général, dossier d'autorisation loi sur l'eau)

Cette étude, dont le coût est estimé à 25 000 €HT, peut bénéficier de 80% de subventions de la part de l'Agence de l'eau, et du Conseil départemental. Les 5 000 € restant à la charge de la Communauté de communes de l'Ernée seront imputés aux recettes de la taxe GEMAPI mise en place en 2018.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accepter la réalisation d'une étude sur le bassin versant du Gastard
- D'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Mayenne.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Syndicat mixte du bassin versant des rivières de la Vilaine Amont (SYRVA) : demande d'approbation du retrait de 2 EPCI et autorisation d'intégration à l'ETPB Vilaine

Rapporteur : Aude ROBY

Le Syndicat mixte du bassin versant des rivières de la Vilaine Amont sera dissout au 31 décembre 2021 dans le cadre de la création de l'EPTB Vilaine, regroupant 5 Syndicats.

Par délibération du 8 mars 2021, la Communauté de communes de l'Ernée a exprimé le souhait de ne pas faire partie du futur EPTB, et de ce fait, de se retirer du SYRVA avant le 31 décembre.

De même, Laval Agglomération a décidé de ne pas adhérer à cette structure et de se retirer du SYRVA.

Le Comité Syndical du SYRVA a approuvé le retrait de ces deux EPCI par délibération du 20 mai 2021.

Considérant que le SYRVA ne possède pas de bien, hormis du matériel bureautique et quelques véhicules, qu'il n'y a pas d'emprunt en cours et que la cotisation de la Communauté de communes de l'Ernée représentait un faible pourcentage (2,28%), il est proposé que la répartition des biens soit fixée par Monsieur le Préfet d'Ile et Vilaine, sans échange préalable.

Afin d'acter définitivement cette modification de gouvernance, et notamment le retrait de Laval Agglomération,

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Approuver la demande de retrait de Laval Agglomération du SYRVA à compter du 31 décembre 2021.
- Approuver la demande de retrait de la Communauté de Communes de l'Ernée du SYRVA à compter du 31 décembre 2021.
- Charger le Président de l'exécution de cette décision et notamment de sa transmission à Monsieur Le Préfet d'Ile et Vilaine
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Par courrier en date du 27 septembre 2020, le SYRVA sollicite également la Communauté de communes pour approuver l'adhésion du SYRVA à l'EPTB de la Vilaine.

La Conseil communautaire, à l'unanimité :

 D'approuver l'adhésion du Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont avec transfert de l'ensemble de ses compétences à l'EPTB Vilaine à compter du 1er janvier 2022

Michel DU FOU DE KERDANIEL demande qui aura en charge le suivi du bassin versant ?

Aude ROBY précise que la Communauté de communes conventionnera avec l'EPTB de la Vilaine pour le suivi et les projets du bassin versant sur notre territoire.

<u>APPROUVE A L'UNANIMITE</u>

Convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire : avenant n°2

Il est 20h42, Serge DESHAYES, conseiller communautaire, rejoint l'assemblée.

Rapporteur : Régis BRAULT

La politique culturelle est soutenue depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de la Mayenne. La Communauté de communes a validé en 2019 son projet culturel de territoire qui définit les objectifs poursuivis sur l'ensemble de nos politiques culturelles.

Chaque année, une convention valide le financement apporté par Mayenne Culture sur le projet culturel du territoire.

Pour l'année 2020-2021, l'aide globale prévisionnelle pour la CCE s'élève 124 908 €, répartis comme suit :

- Pour la saison culturelle : 70 000€
- Pour l'école de musique et de théâtre communautaire : 43 000€
- Pour le réseau lecture : 11 908 €

Enfin, le Conseil Départemental intervient dans le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Aux arts collégiens » pour 8 000 €.

En complément de ces soutiens, la convention précise les interventions suivantes du Conseil départemental :

- Prise en charge d'une partie de la billetterie des collégiens (2€ par élève et par spectacle) ; le remboursement du coût des transports ; la réalisation des supports de communication liés au dispositif (pour les élèves et les enseignants).
- Soutien à l'association Au Foin de la Rue à hauteur de 35 000€ dont 30 000 € pour le festival et 5 000 € pour ses actions territoriales à l'année.

Enfin, la convention est signée en partenariat avec la DRAC des Pays de la Loire qui apporte une aide de 11 200€ au territoire :

- 7 400€ à la résidence artistique de la compagnie AK Entrepôt
- 1 600 € pour le projet pédagogique Zecobetto porté par l'École de Musique et de théâtre
- 2 200 € dans le cadre du dispositif « Aux Arts collégiens ».

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention 2021-2022 avec Mayenne Culture et la DRAC des Pays de la Loire
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Accueil de 2 résidences artistiques : demandes de subventions auprès de la DRAC

Rapporteur : Régis BRAULT

La Communauté de communes de l'Ernée pour la saison 2021/2022 sollicite le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire concernant 2 projets de résidences artistiques professionnelles sur son territoire :

 La première, portée par La 3'E Saison culturelle, avec la compagnie conventionnée AK Entrepôt de St-Brieuc, pour un projet de médiation auprès de différents publics et notamment de collégiens dans le cadre du dispositif d'EAC « Aux arts, collégiens », en amont et autour du spectacle Tomber en amour.

La demande s'élève à 7400€.

- La seconde, portée par l'Ecole de Musique et de Théâtre, concerne un projet pédagogique auprès d'un ensemble de cuivres amateurs appelé « Zecobetto » regroupant des musiciens de 3 écoles de musique de la Mayenne ayant pour objectif d'approfondir leur travail au contact de musiciens professionnels du Brass Band Les Coniques programmé sur la saison de La 3'E.

La demande s'élève à 1600€.

Il est proposé au Conseil communautaire :

 De solliciter, par délibération, le soutien de la DRAC des Pays de la Loire pour ces deux résidences.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Projet Culturel de Territoire (PCT):

lancement d'une étude pour la rédaction du PCT de la CCE

Rapporteur : Régis BRAULT

La Communauté de communes a écrit son premier Projet Culturel de Territoire au début des années 2000. Ce projet avait permis de structurer les services culturels de la Communauté de communes que sont l'école de musique et de théâtre, le réseau lecture et la saison culturelle.

Depuis, la politique culturelle de la Communauté n'a eu de cesse d'évoluer et de se consolider au fil des ans.

En 2019, ce projet avait de nouveau été formalisé pour permettre la signature de la convention de partenariat 2019/2022 avec Mayenne Culture, agence de développement du Département et principal financeur du projet communautaire.

Un nouveau projet culturel devra être adopté à l'été 2022 pour servir de base aux futures conventions avec Mayenne Culture.

A l'aune de ce nouveau mandat, plusieurs éléments sont à prendre en considération :

- La Communauté de communes s'est dotée de la compétence « Cinéma » qui devra interroger la politique culturelle de la Communauté de communes
- Les nouveaux élus communautaires souhaitent étudier l'évolution des services proposés par la Communauté de communes (orchestre à l'école, nouvelles bibliothèques/médiathèques, éducation artistique et culturelle...)
- De nouveaux partenariats financiers seront à étudier (DRAC par exemple).

Afin d'accompagner ces réflexions et reposer le fonctionnement des compétences « Développement culturelle » de la Communauté de communes, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'engager une étude visant à évaluer la politique culturelle communautaire et à accompagner la rédaction du futur Projet Culturel de Territoire
- D'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises et les financements auprès du Conseil départemental de la Mayenne.

APPROUVE A L'UNANIMITE

COVID 19_Centre de vaccination : embauche d'un assistant administratif en accroissement temporaire d'activités

Il est 20h55, Fernand COGET, Conseiller communautaire, rejoint l'assemblée.

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis la mise en place de la vaccination contre la COVID 19, la Communauté de commune se charge de coordonner la logistique pour permettre aux professionnels de santé de mener la campagne de vaccination dans de bonnes conditions.

Depuis le 25/01/2021, la Communauté de communes de l'Ernée, la ville d'Ernée et la Communauté de commune du Bocage Mayennais s'étaient chargées de mettre à disposition du personnel pour assurer l'accueil et la surveillance du centre de vaccination pendant les horaires d'ouverture. Ainsi, la Communauté de communes avait embauché 3 agents administratifs en accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois à compter du 23/03/2021.

Durant le mois d'août, afin de pallier l'absence des agents en congés, la Communauté de communes de l'Ernée a dû embaucher, en accroissement temporaire d'activités, un nouvel agent pour la période du 19/07/2021 au 31/08/2021. Il convient de régulariser la situation en prenant une délibération habilitant le Président à embaucher un nouvel agent en accroissement temporaire d'activités et à signer la convention de mise à disposition correspondante avec la SISA l'Ernée Bocage.

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la création d'un poste d'assistant administratif à raison de 20h/semaine, pour la période du 19/07/2021 au 31/08/2021, au titre d'un accroissement temporaire d'activités,
- De valider la convention de mise à disposition de personnel auprès de la SISA l'Ernée Bocage Santé
- D'autoriser le Président à signer ladite convention

APPROUVE A L'UNANIMITE

COVID 19_Centre de vaccination : prolongation des contrats des assistants administratifs embauchés en accroissement temporaire d'activités

Rapporteur: Gilles LIGOT

Compte tenu de la continuité de la campagne nationale de vaccination, il a été décidé que le centre de vaccination d'Ernée resterait ouvert jusqu'au 31/12/2021.

Les besoins humains en logistique étant moins importants, il est proposé de prolonger les contrats de deux des trois agents en conséquence (poste à temps complet et poste à 25 heures par semaine) mis à la disposition de la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) L'Ernée Bocage Santé.

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la prolongation du poste à temps complet et du poste à temps non complet (25 heures par semaine) ouverts en accroissement temporaire d'activités dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination contre la COVID 19, jusqu'au 31/12/2021.
- D'autoriser le Président à embaucher des agents contractuels ou à prolonger les contrats initiaux dans les mêmes conditions prévues dans la délibération initiale DL-2021-054 du 12/04/2021

- D'autoriser, en conséquence, le Président à conclure de nouvelles conventions de mise à disposition avec la SISA L'Ernée Bocage Santé ou à signer les avenants aux conventions de mise à disposition délà existantes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Augmentation du temps de travail du poste d'agent technique en charge de l'entretien et du gardiennage du site de l'étang neuf de Juvigné

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes dispose, sur le site de l'étang Neuf de Juvigné, d'un emploi de gardien à hauteur de 20h/mois. La mission est assurée par Annick MAREAU qui loue également la maison de gardien situé sur le site.

Au regard du travail effectué par l'agent sur site, il est proposé d'augmenter son temps de travail à concurrence de 25h/mois.

Il est demandé au Conseil communautaire de :

 Modifier le poste d'agent technique en charge de l'entretien et du gardiennage du site de l'étang neuf de Juvigné, à compter du 1/10/2021, en augmentant son temps de travail à 25h/mois.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ecole de Musique et de Théâtre Communautaire : embauche de 2 professeurs en accroissement temporaire d'activité

Rapporteur: Gilles LIGOT

Depuis la rentrée, l'Ecole de Musique et de Théâtre doit faire face à diverses problématiques :

- Nombre d'inscriptions pour certaines disciplines en baisse
- Demandes d'interventions des écoles du territoire moins nombreuses
- Mouvements de personnels.

Compte tenu de ces éléments et pour des raisons d'organisation règlementaire, il est proposé de créer, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, les postes suivants :

- Professeur musique, (spécialité trompette), à raison de 10 heures par semaine, pour la période du 1/09/2021 au 30/11/2021, contre 12h initialement
- Professeur musique, (spécialité interventions en milieu scolaire), à raison de 10 heures par semaine, pour la période du 1/09/2021 au 30/11/2021, contre 16h initialement

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ecole de Musique et de Théâtre Communautaire : mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Gilles LIGOT

Au vu de l'évolution du nombre d'élèves inscrits, des demandes formulées auprès de l'Ecole de Musique et de Théâtre et sous réserve de l'avis du Comité Technique, il convient de modifier la durée hebdomadaire des postes suivants, à compter du 01/12/2021 :

- Poste de professeur (spécialité intervention en milieu scolaire) : passe de 16 heures à 10 heures par semaine
- Poste de professeur (spécialité trompette) : passe de 12 heures à 10 heures par semaine
- Poste de professeur (spécialité tuba) : passe de 4 heures à 3 heures par semaine

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, il est demandé au Conseil communautaire :

 D'approuver le tableau des effectifs de l'Ecole de Musique et de Théâtre de l'Ernée à compter du 1/11/2021

APPROUVE A L'UNANIMITE

Administration générale : création d'un poste de Chargé de communication

Rapporteur: Gilles LIGOT

Depuis 2008, la communication de la Communauté de communes est assurée sur le poste de Chargé de mission Tourisme-Communication. Le temps de travail est réparti de la manière suivante :

- Développement touristique : 0,5 ETP
- Communication générale : 0,25 ETP
- Communication « Saison culturelle la 3'E »: 0,25 ETP

Sur le volet « Communication générale », les missions sont les suivantes :

- Rédaction des magazines communautaires 2 fois par an
- Création de communication (affiches, flyers, ...) pour les services communautaires (AquaFitness, CIAS, ...)
- Gestion de l'ancien site internet de la Communauté de communes
- Réalisation de films présentant l'action de services communautaires
- Animation de la page Facebook de la Communauté de communes

A ce jour, plusieurs difficultés sont pointées :

- Difficulté de réaliser effectivement un mi-temps pour le développement touristique
- Augmentation sensible des services communautaires avec des besoins importants en communication (AguaFitness, eau et assainissement, environnement, CIAS, ...)
- Apparition de nouveaux médias nécessitant la production de contenus (réseaux sociaux notamment)

A partir de la fin du mois de septembre, le nouveau site internet sera mis en ligne. Le précédent site n'était quasiment plus mis à jour, faute de temps.

Le projet politique définit par les élus a fixé deux grands objectifs en termes de communication :

- Mieux faire connaître la Communauté de communes et ses actions auprès de ses habitants
- Mieux valoriser le territoire, pour le rendre plus attractif de l'extérieur.

Ainsi, afin de répondre à ces besoins, il est proposé au Conseil communautaire :

 La création d'un poste de chargé de communication, à temps complet, qui travaillera sous la responsabilité de l'actuel « chargé de missions Tourisme-Communication » à compter du 01/10/2021,

APPROUVE A L'UNANIMITE

Service commun "Application du droit des sols » : modification du poste d'instructeur créé le 05/07/2021

Rapporteur: Gilles LIGOT

Par délibération en date du 05 juillet, le Conseil communautaire a acté la création d'un poste d'instructeur au sein du service commun « Application du droit des sols » et autorisé le Président à étudier les pistes de mutualisation avec la Communauté de communes du Bocage mayennais.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De modifier la dénomination du poste ainsi : « Responsable du service d'instruction des autorisations d'urbanisme »

Ses missions seront les suivantes :

- Gestion administrative, humaine et financière du service
- Fixer les principes et modalités d'accueil et de conseil du public
- Assurer un accompagnement et conseiller les communes membres (agents et élus)
- Participer et superviser le travail d'instruction de l'équipe
- Traitement de dossier complexe
- Suivre le contentieux
- Assurer la veille juridique
- Assurer les indicateurs du service et rendre compte à sa hiérarchie.
- D'ouvrir le poste aux grades d'attachés et d'ingénieur territoriaux (Catégorie A).

APPROUVE A L'UNANIMITE

FINANCES

AquaFitness de l'Ernée : avenant n°4 aux conventions d'utilisation de la piscine par les collèges pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : Bruno DARRAS

Dans le cadre de l'année scolaire 2020/2021, un avenant n°4 à la convention initiale conclue entre le Conseil Départemental de la Mayenne, la Communauté de communes de l'Ernée et les collèges est proposé à la signature.

Cet avenant concerne l'évolution des tarifs pratiqués avec un coût à l'heure d'utilisation qui passe de 43.83 € à 44.19 € sur l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

 Adopter l'avenant n°4 proposé pour les collèges St Joseph d'Ernée, René Cassin d'Ernée, des 7 fontaines à Andouillé et de Misedon à Port Brillet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Mandat spécial aux élus pour participation à la 31ème convention nationale de l'ADCF

Rapporteur: Gilles LIGOT

Dans le cadre de la 31^{ème} convention de l'Association Aes Communautés de France qui se déroulera les 13,14 et 15 octobre 2021 à Clermont-Ferrand, une délégation de 14 élus participera à ce programme.

Les frais inhérents à cette convention (hébergement et frais d'inscription) seront pris en charge directement par la Communauté de communes de l'Ernée.

Un mandat spécial a d'ores et déjà été donné aux élus participants afin de permettre d'honorer les premières factures.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Valider le mandat spécial donné aux élus participants
- Autoriser la prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à la convention au prix réel.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Aide à l'acquisition de mobilier de bibliothèque sur la commune de Larchamp

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Commune de Larchamp a acquis et restauré l'immeuble situé 1, rue du Maine afin d'y installer sa bibliothèque. L'ancien local trop exigüe et peu visible ne permettait pas d'accueillir des groupes dans de bonnes conditions ni d'organiser des animations.

Dans le nouveau bâtiment idéalement placé dans le centre du bourg et offrant un cadre plus agréable tant pour les usagers que pour les bénévoles, l'espace comprend une grande pièce dédiée au public et, à l'étage, une salle de travail interne accueillant une réserve et un espace atelier. Pour aménager ces deux espaces, la commune utilisera le mobilier de l'ancienne bibliothèque ainsi que des rayonnages issus de l'école privée.

Afin de correspondre aux recommandations, des rayonnages plus bas et sur roulettes ainsi que de nouveaux bacs seront prévus. Ce mobilier facilement déplaçable permettra à l'équipe de bénévoles d'agencer l'espace en fonction des besoins. De même, du mobilier de convivialité pour le public (fauteuils) sera à acquérir.

La commune a fait appel à la société DPC afin de compléter le mobilier existant et de conserver une cohérence esthétique (même gamme). Un devis de 7 962,09€ HT / 9 554,51€ TTC a été proposé et accepté par le Conseil Municipal.

Au regard des dispositifs d'aides mis en place par la Communauté de communes (délibérations du 11/06/2007 et du 26/06/2017), le Conseil communautaire est sollicité pour attribuer une aide correspondant à 50% du coût HT de l'investissement, plafonnée à 3 800 €.

Régis BRAULT expose que c'est une belle rentrée pour le réseau lecture de la Communauté de communes qui connait 2 nouveaux lieux sur Montenay et Larchamp.

Michel DU FOU DE KERDANIEL estime que c'est parfois difficile de faire vivre les lieux.

Régis BRAULT précise que ce sera un des enjeux du projet culturel de territoire

APPROUVE A L'UNANIMITE

Logements locatifs : mise en place de provisions sur charges locatives

Rapporteur: Gilles LIGOT

Dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique de 17 logements sociaux issus des programmes 1988 et 1989, le mode de chauffage va évoluer vers l'installation de pompes à chaleur en remplacement des radiateurs existants.

Dans le cadre du marché confié à l'entreprise BAHIER-PECEM pour cette installation, l'option d'une maintenance annuelle a également été retenue pour un prix ferme sur 5 ans de 97.58 € TTC/logement/an (soit 8.13€ / mois). En tant que charge locative, la Communauté de communes procèdera au recouvrement auprès des locataires.

Le Conseil communautaire est donc sollicité pour :

- Mettre en place des provisions sur charges locatives dans le cadre de l'entretien de pompes à chaleur
- Autoriser le Président à mettre en recouvrement ladite provision pour charge auprès des locataires concernés par l'installation de la pompe à chaleur. Cette provision sera appelée mensuellement en sus du loyer à compter du mois qui suivra la réception de l'installation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décisions Modificatives Budgétaires

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le Conseil communautaire approuve les Décisions Modificatives Budgétaires suivantes :

DM N°5 - BUBGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	13 133,00	
657363/90	Participations versées aux budgets annexes ZA	233,00	
678/72	Autres charges exceptionnelles (indemnisation vente logement)	3 000,00	
673/413	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	
73223/01	FPIC - Ajustement part CCE droit commun		16 028,00
777/01	OO - reprise subvention (complément)		1 338,00
Т	OTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 366,00	17 366,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	182 519,00	
024/72	Produits des cessions (vente logement Andouillé)		88 357,00
13918/01	OO - reprise subvention (complément)	1 338,00	
20421/830	Subvention acquisition VAE (env compl)	5 000,00	
	Avances remboursables versées aux budgets annexes		
276351/90	ZA	-500,00	
	Total opérations non individualisées	188 357,00	88 357,00

Opération 87 : Réhabilitation énergétique du parc locatif social

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
1311/72	Subvention Etat DSIL - complément 2021		100 000,00
Total opération 87		0,00	100 000,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	188 357,00	188 357,00

DM N°1 - Budget annexe EAU EN DSP

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Reprise résultat d'exploitation - dissolution SIAEP Centre		
002	Ouest Mayennais		36 379,64
023	OO - Virement à la section d'investissement	35 976,30	
6371	Reversement Taxe Prélèvement dans le milieu	10 000,00	
6811	OO - Dotations aux amortissements	-6 386,12	
777	OO - Reprise subventions		3 210,54
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	39 590,18	39 590,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	Reprise résultat d'investissement - dissolution SIAEP		
001	Centre Ouest Mayennais		162 679,80
021	OO - Virement de la section d'exploitation		35 976,30
13911	OO - Reprise subventions	-373,39	
13913	OO - Reprise subventions	3 334,16	
13918	OO - Reprise subventions	249,77	
281311	OO - Amortissements		7 367,82
281531	OO - Amortissements		-5 824,20
281561	OO - Amortissements		-7 929,74
	Total opérations non individualisées	3 210,54	192 269,98

Opération 13 : Gros travaux sur réseaux

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	Installations, matériel et outillage technique	189 059,44	
	Total Opération 13	189 059,44	0,00
,	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	192 269,98	192 269,98

DM N° 2 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT EN REGIE" SECTION D'EXPLOITATION

	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
	022	Dépenses imprévues	-500,00	
ĺ	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	
ĺ		TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	0.00	

DM N°1 - Budget annexe "ZA des Sémondières ERNEE"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
6218/90	Autres personnel extérieur (entretien zone)	233,00	
	Subvention de fonctionnement en provenance du budget		
74758/90	principal		233,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		233,00	233,00

DM N°1 - Budget annexe "ZA Charné-Fay à ERNEE"

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
605/90	Travaux	1 500,00	
7133/90	OO - Stocks terrains		1 500,00
Т	OTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500,00	1 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
3351/90	OO - Stocks terrains	1 500,00	
168751/90	Avance remboursable en provenance du budget principal		1 500,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500,00	1 500,00

APPROUVE A L'UNANIMITE

Atelier 2 de la Pépinière d'entreprises à Ernée : location par la société LANCELIN

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée dispose d'un atelier vacant dans la pépinière d'entreprise, rue du douanier Rousseau à Ernée. Cet atelier est d'une surface de 666 m2 et est composé d'un quai et de 2 portes sectionnelles.

La société LANCELIN, spécialisée dans la fabrication de cordages, souhaite un bâtiment de stockage complémentaire à son site industriel situé sur la zone d'activité de la Hainaud. Ce stockage sera temporaire dans l'attente d'une décision définitive sur le projet de centre technique.

Le bâtiment est loué à un prix de 3€/m2, soit 1 998 €HT/mois.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la location précaire de l'atelier 2 de la pépinière d'entreprises à Ernée pour une durée de 18 mois, reconductible une fois ;
- De fixer les conditions de locations à 1 998 €HT/mois à compter du 15 octobre ;
- D'autoriser le Président à signer le bail précaire avec l'entreprise.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AQUAFITNESS

Création d'un poste de surveillant de baignade et d'un professeur de fitness en accroissement temporaire d'activités

Rapporteur: Bruno DARRAS

A compter du 5 octobre 2021, un poste de Maître-Nageur-Sauveteur sera vacant. Ce départ se conjugue avec le repositionnement d'un MNS, de retour d'un arrêt maladie, sur un poste d'agent d'accueil.

Compte tenu des difficultés de recrutement et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de faire évoluer le poste d'un éducateur sportif du fitness, en cours de validation des diplômes de MNS.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- La création d'un poste de surveillant de baignade, à temps non complet (20h/semaine), en accroissement temporaire d'activité, pour la période du 1/10/21 au 31/12/21
- La création d'un poste de professeur de fitness, à temps non complet (25h/semaine), en accroissement temporaire d'activités, pour la période du 1/10/21 au 31/12/21.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 21h31, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

La Secrétaire de séance, Mélanie BIDAULT.

Le Président, Gilles LIGOT.